

SERVICE VOLONTAIRE EUROPÉEN

Une action d'éducation non formelle
du Programme Européen « Jeunesse en Action »
soutenue par le Conseil général d'Ille-et-Vilaine



Se mettre au service des autres dans un pays européen Développer la solidarité et promouvoir la tolérance pendant 2 à 12 mois

Une expérience unique de volontariat dans une structure publique ou parapublique agissant pour l'intérêt général dans les domaines de la santé, sport et loisirs, environnement, média et communication, social, art et culture...

A qui ce programme s'adresse-t-il ?

- Aux jeunes d'Ille-et-Vilaine de 18 à 30 ans inclus, motivés pour découvrir un autre pays, une autre culture et donner de son temps aux autres
- Aucun critère de formation ou de diplôme n'est requis
- Aucun niveau de pratique de la langue (du pays de destination) n'est exigé

Quels sont les pays concernés ?

- Les 26 pays membres de l'union européenne (27 pays moins la France) :
- Les pays membres de l'AELE (Association Européenne de Libre Echange) et de l'Espace Economique Européen : Islande, Liechtenstein, Norvège
- Les pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne : Turquie
- Les pays de l'Europe du Sud Est :
- Les pays de l'Europe de l'Est et du Caucase :
- Les pays partenaires méditerranéens :

Comment prendre connaissance des divers projets d'accueil en Europe ?

Tous les projets d'accueil figurent sur une base de données européenne accessible au grand public.

http://ec.europa.eu/youth/evs/aod/hei_en.cfm

Vous accédez à la page qui vous permet de faire votre recherche de projet SVE et ainsi faire une requête par domaine, pays, etc. ...

Cliquez sur l'onglet « Submit Query ». Les projets sont accrédités pour 3 ans « approved date » correspond à l'année de dépôt du projet sur la base. Bien différencier les différents types d'organisation « sending, hosting et/ou co-ordinating »

Vous devez cliquer sur le numéro du projet en couleur bleu « ERef » pour lire son contenu

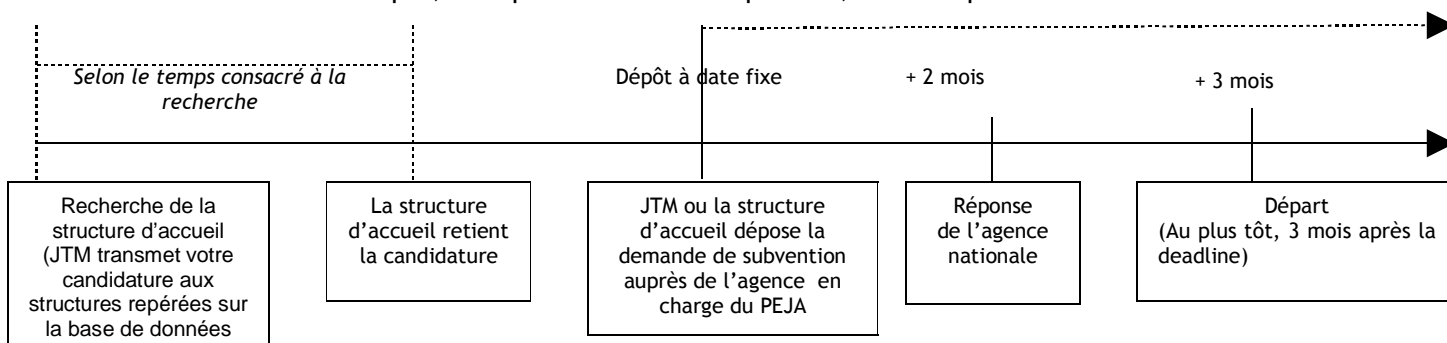
Important : de nouveaux projets sont déposés tous les mois.

Quelle est l'aide fournie ?

- PAR L'EUROPE :
 - ◆ Finance les frais de transport, d'hébergement, de nourriture, de formation linguistique
 - ◆ Prend en charge votre couverture sociale (affiliation à une assurance spécifique)
 - ◆ Finance les coûts liés aux séminaires (avant, pendant et après le séjour de volontariat)
 - ◆ Verse de l'argent de poche au volontaire (forfait selon
- PAR L'ASSOCIATION JEUNES À TRAVERS LE MONDE :
 - ◆ JTM est une des structures agréées par l'Europe en Ile-et-Vilaine pour l'envoi de volontaires, elle constitue le dossier complet (en français et en langue étrangère)
 - ◆ JTM accompagne les futurs volontaires dans leur recherche d'une structure d'accueil à l'étranger
 - ◆ JTM assure un suivi des volontaires partis en restant en contact tout au long du séjour

Dans quels délais ? Une perspective à plus ou moins longue échéance...

- Un premier entretien avec JTM permet connaître les souhaits, les savoirs faire et savoir être des jeunes d'Ile-et-Vilaine qui souhaitent partir en tant que volontaire.
- La recherche d'une structure d'accueil : la base de données étant accessible à tous les Européens, la structure d'accueil qui a déposé son projet en ligne peut recevoir de nombreuses candidatures de jeunes. C'est elle qui effectue une sélection et choisit son ou ses volontaires.
- **6 mois** sont souvent nécessaires entre la date de transmission du dossier pour validation auprès de l'agence nationale en charge du programme Européen Jeunesse (lorsque les recherches d'une structure d'accueil ont déjà abouti) et la date de départ effectif. C'est JTM, structure d'envoi agréée, qui transmet le dossier complet à l'agence nationale à des dates précises « deadline » dans l'année (1^{er} février, 1^{er} avril, 1^{er} juin, 1^{er} septembre et 1^{er} novembre).
- Si le dossier est accepté, le départ se réalise au plus tôt, 3 mois après la demande.



Comment déposer votre candidature auprès de J.T.M. ?

Le dossier de candidature est à retirer à JTM. Aucun frais d'inscription ou de gestion ne vous sera demandé par JTM à l'exception d'un **droit d'adhésion de 5 € à verser lors de votre départ**. Il comprend une photo d'identité, la liste des projets d'accueil ayant retenu l'attention du futur volontaire, un CV et une lettre de motivation (en français et dans la langue du pays choisi), une copie de votre taxe d'habitation (ou celle de vos parents s'ils vivent en Ile-et-Vilaine) reçue cette année et validant votre habitation dans le département l'année dernière ou deux factures précisant votre adresse : la première datant de 12 mois, la seconde étant la plus récente possible.

Contact : Laurence LEFEUVRE, chargée du programme S.V.E. : 02 99 78 01 55

Et pour en savoir plus :

- ↪ des témoignages à votre disposition à l'accueil de JTM
- ↪ des sites internet www.4evs.net et www.sve.connexion.org
- ↪ des **réunions d'information** sont régulièrement organisées au **CRIJ « 4 bis » à Rennes. Les prochaines dates sont fixées le 3 février et 31 mars 2009 à 18 h 30.**



Association Jeunes à Travers le Monde
Espace Anne de Bretagne - 15, rue Martenot - 35000 RENNES
Tél. : 02 99 78 35 36 - www.international-jtm.com

